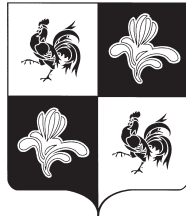


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



29 avril 2021

SESSION ORDINAIRE 2020-2021

PROPOSITION

de constitution d'une commission délibérative
(article 42^{ter} du Règlement)

Décision du Bureau élargi du 29 avril 2021

Constitution d'une commission délibérative

Développements

Ces dernières années, la question de la participation des citoyen(ne)s aux décisions s'est imposée dans l'agenda politique. Crise de confiance, manque d'adhésion, fossé grandissant entre les citoyen(ne)s et leurs représentant(e)s n'ont fait que contribuer à la nécessité de questionner notre système démocratique. Le Parlement francophone bruxellois a décidé d'y répondre, à son échelle, en adoptant une modification de son règlement permettant de créer les commissions délibératives. Le lancement de cette innovation démocratique s'est faite parallèlement à l'émergence de l'une des plus importantes crises sanitaires que nous ayons connu. Cette crise a touché tous les pans de notre système ainsi que toutes les couches de notre population, certain(e)s plus que d'autres.

Alors que nous vivons encore aujourd'hui cette crise, il nous semble primordial de construire « l'après ». Reconstruire notre système mais aussi notre mode de gouvernance. Impliquer les citoyen(ne)s dans cette société « d'après » c'est ce que nous proposons. La prise en considération des citoyen(ne)s dans le contexte d'une crise est souvent limitée à la transmission de l'information. Nous pensons que l'implication des citoyen(ne)s dans la prise de décision en amont permet de renforcer la transparence de celles-ci mais aussi l'adhésion aux mesures qui en découlent. Favoriser la participation aux décisions c'est donc en améliorer l'efficacité et la pertinence. Nous pensons que l'implication des citoyen(ne)s dans la gestion d'une crise doit faire partie intégrante d'une stratégie de résolution de crise et peut se faire en amont, pendant ou après la crise. Ce que nous proposons est de constituer la 1^{ère} commission délibérative de la Commission communautaire française sur la place de la participation citoyenne en temps de crise (1).

La Commission communautaire française, à travers ses compétences, touche les Bruxellois(es) dans leur quotidien. De la formation professionnelle,

au transport scolaire, à l'enseignement, en passant par l'aide aux personnes handicapées, les affaires sociales, la santé, la cohésion sociale et la culture, tous ses domaines d'activités ont été fortement touchés par la crise. Si nous avons pu entendre dans nos assemblées les recommandations formulées par des acteurs et actrices de terrains sur la façon dont ils auraient pu être associés à l'une ou l'autre prise de décision, nous n'avons malheureusement pas eu d'espace pour que les citoyen(ne)s en fassent de même directement.

Nous vous proposons de créer cet espace de délibération pour que les citoyen(ne)s s'expriment et débattent sur leur place dans le cadre d'une gestion de crise comme nous l'avons eu et de la place qu'ils pourraient occuper à l'avenir de manière plus structurelle. Nous vous proposons également de leur demander de formuler des recommandations sur une stratégie de communication en temps de crise. Ces recommandations pourraient viser à la fois l'exécutif mais aussi le législatif, notre Parlement.

Thématique

Les questions proposées :

Quelle place pour la participation citoyenne dans le cadre d'une gestion de crise ? Comment impliquer les citoyen(ne)s dans une gestion de crise ? À quel moment de la crise et sous quelle forme faut-il les associer ? Comment les impliquer dans la prévention d'une crise ?

Quelle stratégie de communication en temps de crise ? Comment améliorer l'information et la rendre accessible à toutes et tous ? (canaux d'information, formats, outils, collaboration avec la presse ...) Quels outils de communication pour lutter contre les « *fake news* » dans le cadre d'une crise ? Quelles sont les conditions pour avoir une adhésion de la population aux décisions ?

(1) Nous entendons par crise tout phénomène indiquant un changement de données inquiétant mettant en péril la santé, l'économie, l'environnement ou la démocratie et qui nécessite d'adopter un plan d'action d'urgence. Exemple : la canicule, une crise de santé mentale qui s'accélère, une crise sanitaire type covid ou dioxine, une hausse brutale de cas d'une maladie, une pénurie d'eau, une crise gouvernementale, etc.